



## Déclaration liminaire FSU

**CHSCT académique du 13 10 2021**

Monsieur le Président du CHSCTA, mesdames et messieurs les membres,

Il semble, au regard des publicités distribuées dans certain établissement que des entreprises privées souhaitent prendre la place des CHSCT ou de la DASE et des conseillers de prévention, ou encore des médiateurs. Ou bien, pire encore, l'EN souhaiterait-elle externaliser nos compétences à des entreprises privées ? Cela ne serait pas étonnant, et seulement dans la continuité de la politique néolibérale menée par notre gouvernement depuis son arrivée, qui détruit l'ensemble des services publics les uns après les autres. (cf pj)

Par ailleurs, est-ce pour nous éloigner de nos missions que nous devons payer le parking plus de 30€ la journée pour venir travailler au rectorat, avec en prime 2 réunions en dehors du calendrier établi ?

Nous sommes inquiets et cela n'est pas peu de le dire. Cependant, nous, les membres FSU du CHSCT académique, assumant pleinement et malgré l'adversité notre rôle de préventeur, alertons depuis des mois sur plusieurs situations qui nous paraissent mettre en péril les conditions de travail et la santé des agents de l'Education Nationale de notre académie.

Nous vous invitons à suivre nos propos pour ce tour d'horizon

### **En ce qui concerne la situation sanitaire :**

Tout d'abord, nous souhaitons dénoncer le contenu des mails reçus par les personnels vulnérables qui, alors que le décret du 9 septembre 2021 est encore d'actualité et ne parle en aucun cas de vaccination, leur demandent de justifier de leur non-vaccination par un certificat de contre-indication.

Ces mails mettent à mal les personnels en question, c'est pourquoi, la FSU demande que cela soit corrigé dans les plus brefs délais. Les personnels vulnérables (conditions décrites dans le décret du 9 septembre 2021) susceptibles d'être exposés à de fortes densités virales, dans l'impossibilité de télé-travailler doivent être placés en ASA sans avoir à se justifier quant à la vaccination.

De plus, nous déplorons la suspension de nos collègues non vaccinés, pour qui l'obligation vaccinale a été prononcée. La loi dit qu'avant suspension, l'Education Nationale doit proposer un reclassement temporaire, dans la mesure du possible.

Pour exemple, dans le Tarn, un collègue PE en détachement dans le corps des Psychologues EN, se voit refuser sa réintégration temporaire dans le corps des PE qui n'ont pas d'obligation vaccinale. Pourtant, le recrutement de PE contractuels montre que les besoins existent. Les membres FSU ont trouvé la solution pour cette collègue ! Nous sommes certains que nous trouverons des solutions pour tous et toutes les autres collègues suspendu.es !

Enfin, nous avons été alerté.es quant à la demande du « pass sanitaire » pour des activités scolaires obligatoires. Cela ne devrait pas être possible. Or, nous pouvons citer plusieurs exemples :

- Option théâtre à Albi demande aux élèves le pass sanitaire car le cours se déroule dans un théâtre et non au lycée....
- UNSS et EPS avec des variantes suivant les communes et les installations, rendant impossible tout ou partie des activités, mettant en difficultés nos collègues d'EPS....

Le test antigénique sera-t-il gratuit pour les élèves et les enseignants de cette option à partir du 15 octobre ?

#### **En ce qui concerne les RPS :**

Inquiets de la recrudescence des IRSST RPS, nous alertons une fois de plus M. le Recteur sur l'urgence de mettre en place des équipes mobiles afin de traiter les situations problématiques voire dangereuses dans les établissements et ne plus laisser les personnels seul.es face à une violence quotidienne exponentielle.

#### **En ce qui concerne les établissements :**

Parce que les relations entre certains chef.fes et le reste des personnels se délabrent, confirmant ainsi "le retour de bâton" de la période de confinement avec des conséquences dramatiques, nous souhaitons alerter sur la mise en danger parfois, et plus souvent la dégradation des conditions de travail des personnels, et mettons en cause la gestion managériale mise en place dans certains établissements dont la liste suivante n'est pas exhaustive :

#### **Liste EPLE en dysfonctionnement**

Dans le 65 :

- Collèges des Trois vallées (Luz) et du Haut Lavedan (Pierrefitte-Nestalas)  
Collège Desaix (Tarbes)

Dans le 46 :

- La Cité scolaire de Gourdon

Dans le 82 :

- Collège Darasse, Caussade,
- Collège Perbosc, Lafrançaise,  
Lycée Antoine Bourdelle à Montauban

Dans le 32 :

Dans le 09 :

- Lycée Pyrène à Pamiers

Dans le 12 :

- Collège Jean Moulin à Rodez
- Collège Fabre à Rodez

Dans le 81

- Lycée Lapérouse à Albi

Dans le 31 :

- Collège Jean Moulin à Toulouse
- Collège Hubertine Auclert,  
Coillege de Cintegabelle  
Lycée R. Garros  
Lycée Gabriel Péri
- Lycée St Exupéry,
- Lycée Rive Gauche
- Lycée Guynemer,

Collège Saint Lys à Toulouse

Collège Jacques Prévert à St Orens

.....

Ainsi comme n'est pas Prévert qui veut, cette liste n'est pas assortie des raisons pour lesquelles nous avons repéré, signalé des dysfonctionnements préjudiciables et générateurs de lendemains qui déchantent.

Il est temps de changer de logiciel pour retrouver un peu de quiétude dans notre grande maison...

Et nous restons ouverts à la discussion....

Merci de votre attention

Les membres FSU représentants des personnels au CHSCT académique.